



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° EMP-2021-22

AN97120210512060

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emplois de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le préfet de la Guadeloupe.

Transmis

Au représentant de l'Etat

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Basse-Terre le 12 mai 2021

Visé Le : 17 mai 2021

Madame Denise BLEUBAR
Présidente du Centre de Gestion

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture et sur son site www.cdg971.com, rubrique "bourse de l'emploi".

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V971210400278650001	Directeur gal. des services	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES Plus de détail	Erreur matérielle (doublon)	35h00	Commune de Gosier 97190 Gosier	01/07/2021	97120210421790
V971210400280740001	Directeur gal. des services	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES Plus de détail	Erreur matérielle (doublon)	35h00	Commune de Gosier 97190 Gosier	01/07/2021	97120210429877